



+

### **COMPTE-RENDU du conseil municipal du 3 décembre 2020**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu dans la salle de la mairie à 18h sous la présidence de Michel BECKERT, maire.

\* \* \* \* \*

**Date de convocation : 27 novembre 2020**

**Étaient présents : Michel BECKERT, Aloïs BUMB, Benoît BRIAND, Annie CAMPREDON, Laurette DEBERLE, Roland DEBERLE, Pierre-Jean GALLET, Pauline GROSPEAUD, Gautier LAJOINIE, Christine PEYROUX.**

**Secrétaire de séance : Roland Deberle**

#### **Ordre du jour :**

- Tarifs 2021 : assainissement, concessions, camping, musée, salles et village de vacances,
- Décision modificative sur le budget du village de vacances,
- Démantèlement des services publics en milieu rural,
- Questions diverses :
  - Convention "Pieds à terre"
  - Résidences d'artistes

Après le rappel de l'ordre du jour par le Maire, il est demandé si des points additionnels sont à y ajouter. Deux points particuliers sont identifiés : (I) à la demande de Christel PORTAL, réalisation d'une décision modificative sur le budget principal pour prendre en compte les charges sociales liées aux salaires des agents communaux et leur paiement ; (II) à la demande de Roland DEBERLE, le souhait de discuter sur la problématique des clefs des bâtiments communaux et de leur mise en circulation.

#### **Tarifs :**

Le conseil municipal a validé, par délibérations successives, l'ensemble des tarifs 2021 concernant : les locations des salles communales, la location des gîtes, le camping, le musée et les concessions au cimetière ainsi que l'assainissement. Quelques prix ont été ajustés à la marge mais sans modification majeure. Une augmentation plus importante réside dans la prise en compte des charges, notamment de chauffage, pour les locations de longue durée des gîtes. Les délibérations correspondantes ont été prises et ces nouveaux tarifs seront publiés.



## Mairie de Chilhac

---

### Décisions modificatives sur le budget du village de vacances :

Une première décision modificative de budget concerne la prise en compte des taxes de séjour. Celles-ci sont prélevées pour chaque vacancier, à un niveau spécifique pour le camping et à un autre taux pour les gîtes. Cette taxe doit être reversée en fin d'année au SMAT. Le montant dû au titre de l'année 2020 est de 1 294 €. Cette somme n'ayant pas été budgétée initialement, une décision modificative votée à l'unanimité par le conseil, permet d'identifier cette ligne et son paiement.

Une deuxième décision modificative de budget concerne les charges sociales et cotisations liées au salaire des agents communaux. Des modifications récentes dans les taux de celles-ci imposent d'augmenter le niveau du budget de la ligne correspondante pour que la municipalité soit en mesure de les payer, d'ici la fin de l'année. Un abondement à hauteur de 2 500 € est donc validé à l'unanimité par le conseil.

### Démantèlement des services publics en milieu rural :

La Direction Générale des Services Publics réorganise en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales. Pour la Haute-Loire, cela amènerait à la fermeture de 9 trésoreries dont celle de Saugues dès l'an prochain. Il y aurait en même temps le développement de « points de contacts » dans les maisons de services qui se développent, dont une à Langeac.

Après une discussion au sein du conseil municipal de Chilhac celui-ci, tout comme précédemment la section de la Haute Loire de l'Association des Maires de France, s'oppose à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural, exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries, réaffirme l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie pour les collectivités territoriales.

Cette motion, votée à l'unanimité par le conseil, sera adressée à la préfecture de la Haute Loire.

### Points de débats :

#### **(1) Convention entre la Mairie de Chilhac et l'Association les pieds à terre :**

L'association *les Pieds à terres* déploie son activité d'éducation à la nature à Chilhac depuis quelques années. Elle propose d'établir une convention fixant les droits et devoirs de chacun dans une refondation des rapports avec la commune. Dans un souci de discussion au sein du conseil, le maire a donné lecture des points saillants de ce projet avec les interrogations qui y sont liées, ceci avant de reprendre la discussion avec les responsables de l'association. Les questions portent sur les interactions concernant l'organisation des visites du musée et sur l'usage des salles communales. Les questions sur l'usage et l'entretien de la parcelle jouxtant le camping, constituant la *Base Allier* antérieurement exploitée par *Cap' vacances*, font également partie des points à clarifier.

Le maire, suite à ces échanges, et accompagné de quelques conseillers municipaux volontaires, va reprendre contact avec Fabien Arnaud, responsable de l'association, afin de clarifier ces points et tendre rapidement vers un document partagé.



## **Mairie de Chilhac**

---

### ***(2) Résidences d'artistes :***

Le système des résidences d'artistes est la capacité pour une commune d'héberger temporairement des artistes afin de développer leurs activités créatrices et de production. En contrepartie de cet hébergement fourni, l'artiste ou un groupe d'artistes, s'engage à restituer une œuvre ou un spectacle offert aux habitants du village. Une convention préalable, signée avec la mairie, lie l'hébergement et la restitution.

Une commission d'élus a travaillé sur cette problématique. Pour certains conseillers municipaux, il y a là une capacité à drainer sur Chilhac des spectacles nouveaux et une activité culturelle originale, apportant une offre culturelle nouvelle aux habitants et contribuant au rayonnement du village. L'idée est de pouvoir mobiliser des gîtes non loués, disponibles en périodes de faible demande externe. Il importe en même temps de développer une capacité d'analyse en amont des projets soumis, pour choisir les plus intéressants. L'implication de quelques conseillers et la participation de Chilhacois volontaires le permettra.

Après discussion sur le fond et sur la demande budgétaire initiale (2 500 €), puis un vote des conseillers sur le budget, un plafond d'engagement est proposé à 2 000 € (6 voix pour, 4 contre : Annie Campredon, Laurette Deberle, Roland Deberle et Christine Peyroux). Cet engagement n'est pas une dépense réelle, mais une absence de recette sur le village de vacances pour cette finalité. Cet engagement financier sera converti en nuitées sur la base des coûts réels de celles-ci pour la commune.

Cet engagement de la commune permet de rechercher des fonds complémentaires et des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il est donc proposé de se lancer dans cette expérimentation à Chilhac, puis d'évaluer in fine, l'intérêt des habitants aux restitutions qui seront proposées.

### ***(3) Les clefs et les bâtiments communaux à Chilhac :***

Il est assez difficile d'avoir un contrôle de l'accès à des bâtiments communaux à Chilhac en raison probablement de la copie de clefs de ceux-ci. Ces clefs circulent et certains bâtiments ont été retrouvés ouverts.

Il est donc proposé, sur quelques bâtiments à enjeux, de changer les barilletts avec des systèmes à clefs non reproductibles et d'avoir un engagement écrit des personnes à qui nous serions amenés à les confier.

***Fin de séance à 20h30***